REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/599

Adhésion de la Ville de Lyon à l'association nationale Territoires zéro chômeur de longue durée (TZLCD), sise 8 rue de Saint-Domingue - 44200 Nantes -Désignation d'un représentant par le Conseil municipal

Direction du Développement Territorial

Rapporteur: Mme AUGEY Camille

SEANCE DU 25 ET 26 MARS 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE: 1^{ER} AVRIL 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL: 19 MARS 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA

SEANCE: 73

DELIBERATION AFFICHEE LE: 8 AVRIL 2021

PRESIDENT: M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU: Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS: M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVTZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRERY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

<u>ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS</u>: Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. GENOUVRIER)

ABSENTS NON EXCUSES:

2021/599 - ADHESION DE LA VILLE DE LYON A L'ASSOCIATION NATIONALE TERRITOIRES ZERO CHOMEUR DE LONGUE DUREE (TZLCD), SISE 8 RUE DE SAINT-DOMINGUE - 44200 NANTES -DESIGNATION D'UN REPRESENTANT PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 mars 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'exécutif municipal est particulièrement attentif à la situation de nos concitoyens les plus fragiles, celles et ceux qui rencontrent les difficultés les plus grandes. Et nous souhaitons y apporter des réponses efficaces et pérennes. Notre stratégie globale s'articule autour de quatre priorités :

- Garantir un accès égal à l'emploi à toutes et tous ;
- Fédérer l'ensemble des acteurs de l'emploi, de l'insertion sociale et professionnelle, de l'économie, mais aussi de la formation, de l'éducation, de l'éducation populaire, de l'enseignement supérieur et de la recherche;
- Permettre à toutes les Lyonnaises et à tous les lyonnais d'avoir accès à une offre de biens et de services de qualité, à proximité de son lieu de vie, et couvrant l'ensemble des besoins du quotidien ;
- Faire de la Ville de Lyon un territoire exemplaire en matière de consommation de ressources et d'achats responsables.

La loi relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique, promulguée le 14 décembre 2020, a notamment autorisé 60 nouveaux territoires à expérimenter des projets « Territoire zéro chômeur de longue durée » (TZCLD) à horizon de l'été 2021. Il s'agit d'une opportunité très intéressante pour la Ville de Lyon de déposer une première candidature pour un projet de développement territorial s'inscrivant dans ces objectifs stratégiques.

Il s'agit d'un projet essentiel d'accompagnement des personnes privées durablement d'emploi, en complément et en cohérence avec les autres actions déjà mises en œuvre en faveur de l'emploi et de l'insertion sur le territoire. L'ambition de l'exécutif municipal est bien de créer une dynamique favorable en étroite collaboration avec nos partenaires institutionnels, économiques et associatifs et bien évidemment au plus près des habitants.

Le 8ème arrondissement, et plus particulièrement le quartier de La Plaine Santy, a été identifié comme le territoire pertinent pour mettre en œuvre cette démarche d'expérimentation, compte tenu de la forte précarité de sa population et du grand nombre de ses habitants durablement éloignés de l'emploi. Ce quartier est d'ailleurs inscrit dans la géographie prioritaire d'intervention du contrat de ville 2015-2022 de l'agglomération lyonnaise.

Ce quartier a toutefois des atouts certains sur lesquels s'appuyer : des acteurs institutionnels, économiques et associatifs qui se mobilisent au quotidien pour créer du lien social, renforcer les actions de solidarité, développer de nouveaux services et accompagner les personnes dans leurs démarches. Ce quartier est aussi caractérisé par une réelle diversité de commerces et d'entreprises.

Le projet « Territoire zéro chômeur de longue durée » s'inscrit en complémentarité et en cohérence avec l'ensemble des projets conduits dans ce quartier et fondés sur une approche globale des besoins de sa population, dans les domaines :

- de l'éducation et de la réussite éducative, dans le cadre de la « cité éducative » ;
- du logement, de l'habitat et de la mixité sociale, avec l'opération de renouvellement urbain d'ores et déjà décidée ;
- de la création de nouvelles activités, grâce au projet d'agriculture urbaine « de la graine à la terre » élaboré en réponse à l'appel à projets de l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) « quartiers fertiles » ;
- de l'engagement citoyen et du développement du pouvoir d'agir des habitants, grâce notamment à la redynamisation du conseil citoyen du quartier Langlet-Santy et bien sûr grâce aussi à l'ouverture prochaine du nouveau centre social.

Le quartier de la Plaine-Santy est ainsi un territoire émergent d'initiatives variées et complémentaires, dont les enjeux de développement social sont au cœur du projet « territoire zéro chômeur de longue durée » que nous souhaitons conduire avec les habitants.

L'adhésion de la Ville de Lyon à l'association nationale Territoire zéro chômeur de longue durée (TZCLD) exprime l'engagement du nouvel exécutif municipal contre la précarité et pour l'emploi. Devenant territoire émergent, le 8ème arrondissement de Lyon pourra ainsi bénéficier du soutien et de l'accompagnement de l'association TZCLD, pour le dépôt de son dossier de candidature d'ici l'été 2021 et bénéficiera de la capitalisation de l'expérience des autres territoires engagés dans cette démarche. A terme, l'adhésion de la Ville de Lyon à l'association TZCLD permettra aussi à de nouveaux et futurs projets qui pourraient voir le jour à Lyon de bénéficier des mêmes ressources en matière d'accompagnement et d'expertise.

« Territoire zéro chômeur de longue durée » constitue bien un projet essentiel et supplémentaire dans notre stratégie globale d'accompagnement des personnes privées durablement d'emploi et s'inscrit en complément des actions déjà mises en œuvre en faveur de l'emploi et de l'insertion sur le territoire.

Aussi, je vous propose que la Ville de Lyon adhère à l'association nationale Territoires zéro chômeur de longue durée.

En outre, en application de l'article 10 des statuts de l'association Territoires zéro chômeur de longue durée, l'assemblée générale se compose de tous les membres de l'association à jour de leur cotisation.

Avec son adhésion, la Ville de Lyon fait partie des membres adhérents de l'association et dispose à ce titre d'un siège au sein de l'Assemblée générale pour lequel un représentant doit être désigné par le Conseil municipal.

Vu les statuts de l'association en date du 6 décembre 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Emploi - Economie durable - International -

Tourisme;

DELIBERE

- 1- M. le Maire est autorisé à solliciter l'adhésion de la Ville de Lyon à l'association nationale Territoires zéro chômeur de longue durée, sise 8 rue Saint-Domingue 44200 Nantes.
- 2- La dépense correspondante, soit 500 euros, sera prélevée sur les crédits de l'exercice en cours, ligne de crédit 41694 nature 6281- fonction 65.
- 3- Madame Camille AUGEY est désignée en tant que représentante titulaire pour représenter la Ville de Lyon, à titre permanent et pour la durée du mandat en cours, au sein de l'Assemblée générale de l'association Territoires zéro chômeur de longue durée.

(Et ont signé les membres présents) Pour extrait conforme, Le Maire,

Grégory DOUCET